



## Sexto 1 - Explorateur

### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police. Cette formation vise à outiller les intervenants des milieux scolaires afin qu'ils puissent être en mesure d'agir rapidement et efficacement auprès des élèves de leur établissement scolaire impliqués dans une situation de sextage. Le sextage chez les adolescents peut être défini comme la production, la distribution et la redistribution de contenus à caractère sexuel (photos, vidéos, etc.), entre eux, via les technologies de l'information et de la communication. À la fin du niveau Explorateur de cette formation, vous serez en mesure de comprendre ce phénomène et de guider les intervenants dans la gestion des cas qui pourraient être portés à leur attention par l'entremise d'un outil d'intervention : la trousse Sexto. Au niveau Architecte, par le biais d'animations interactives, trois cas fictifs de sextage vous seront proposés pour consolider les nouveaux apprentissages et valider vos interventions. La réalisation de la trousse Sexto a été possible grâce à la collaboration de la Ville de Saint-Jérôme (Québec), du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP), du Centre canadien de la protection de l'enfance, du Centre d'aide aux victimes d'actes criminels (CAVAC), de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord et de l'Académie Lafontaine. La formation à la Trousse Sexto a été développée par le CADRE21 et réalisée grâce à la participation de la Fédération des établissements d'enseignements privés (FEEP) et du financement du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur (MÉES).

### Critères:

Développer une réflexion sur :

- **ce que je retiens** de la méthode d'intervention Sexto
- ce que cette formation va **changer** dans mes  **futures interventions**
- ce à quoi je vais faire particulièrement attention **auprès des élèves** lorsque je devrai  **intervenir**

**Badge attribué à:** [Line Néron](#)

**Date de la demande:** 2021-03-16 18:44:41

## Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'une méthode uniformisée de collecte de données, qui permet une prise en charge et une intervention rapide, et une collaboration entre les différents partenaires. Elle permet d'être efficace et rigoureux dans notre démarche et de ne rien omettre qui pourrait nuire à une éventuelle enquête. Elle permet également de rassurer les personnes impliquées, incluant leurs familles, quant au processus à venir. Elle permet de sensibiliser les jeunes à cette problématique plutôt que de les judiciaireiser. Elle favorise la protection de la victime. En agissant rapidement, nous pouvons limiter les «dégâts» et protéger sa vie privée.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Une intervention plus solide, car dirigée. Elle me permettra d'éviter des fautes de bonne foi. D'avoir une approche sécurisante et bienveillante à l'égard de toutes les personnes impliquées. La collecte de données me permettra également de mieux orienter mes interventions post-événement, sans avoir à demander à la personne impliquée de me raconter (à nouveau) son histoire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Surtout de ne pas consulter les images et saisir les appareils. S'en tenir aux faits, tels que décrits dans le questionnaire, afin de ne pas induire des réponses et risquer de compromettre une éventuelle enquête.